

LES RELAIS DE PRÉVENTION OU LE COPILOTAGE DU PLAN PRÉVENTION DANS L'ENTREPRISE



M. Laurent BASTIDE – *Intervenant en Prévention des Risques Professionnels – SIST Narbonne – Narbonne*

Dr Frédéric PELTIER-BLANC – *Médecin du travail – SIST Narbonne – Narbonne*

M. Philippe ROLLAND – *Directeur – SIST Narbonne – Narbonne*

Le taux de couverture en fiches d'entreprise (FE) depuis qu'elle est réalisée majoritairement par les techniciens des équipes pluridisciplinaires hors médecin (décret 2014-798 du 11 juillet 2014) a été démultiplié (passant de 25 % à 70 % sur notre territoire, avec un taux d'érosion naturelle de 10 % dû aux cessations et aux créations).

Cette progression a mis en évidence trois aspects majeurs :

1. Le premier est managérial et a eu un impact sur la totalité de l'offre de service technique que peut porter l'équipe pluridisciplinaire : L'expertise peut être conduite de façon autonome par d'autres professionnels que des médecins du travail avec un succès qualitatif et quantitatif évident.
2. Le deuxième est fondamental pour la prévention : Entre l'obligation des SST de doter l'entreprise de sa FE (c'est à dire une expertise des risques de l'entreprise et des salariés exposés) et l'obligation faite aux entreprises de réaliser leur DUERP, il n'y a qu'une frontière juridique mais aucune différence d'objectif : identifier le plan d'action de réduction des risques et le mettre en œuvre.
3. Le troisième est relatif à « la satisfaction » : La FE se réalisant in situ, on double l'effet positif du travail réalisé par la relation avec l'entreprise d'échanges pragmatiques sur ses réalités. Dans les faits, 100 % des entreprises dotées sont satisfaites de l'apport du SST.

Ces trois progrès et un partenariat d'accompagnement spécialisé des TPE du secteur de bâtiment avec l'OPP BTP ayant fait ses preuves depuis 2014 sont à l'origine de la création de la démarche des Relais de prévention à Narbonne dans la ligne de l'axe 1 du PST.

De plus, nous avons fait les trois autres constats suivants :

1. Le nombre d'entreprises bénéficiaires d'une action en milieu de travail sur une période d'agrément (5 ans) a été multiplié par 2,2 entre les deux dernières périodes quinquennales d'agrément (grâce à la création de l'équipe pluridisciplinaire – loi de 2011 appliquée en 2012).
2. Bien que ces progrès soient significatifs, nos analyses montrent qu'il faudrait encore les multiplier par deux pour couvrir la totalité des adhérents de manière cohérente et soutenue.
3. Il faut donc réussir à optimiser encore le positionnement des ressources sur la prévention des risques.

Les Relais de prévention répondent à ces enjeux par la mise en synergie des acteurs de la prévention : Les IPRP du SST, les chefs d'entreprises et leurs salariés.

Comment ?

- ▶ **En proposant une alliance pragmatique** pour réunir notre objectif (la Fiche d'entreprise) et le leur (le DUERP) en une seule et même démarche convergente vers la mise en place du plan d'action de réduction des risques dans leur entreprise.
- ▶ **En partageant une même vision**, un vocabulaire adapté et une base de connaissance suffisante

pour prendre des décisions par la formation (quatre modules) et les échanges.

► **En s'engageant mutuellement** sur des points précis et concrets (signature d'une convention d'engagements) :

o Les engagements du SIST :

- réaliser ou mettre à jour la Fiche Entreprise ;
- proposer plusieurs dates de formation pour chaque module ;
- dispenser la formation en quatre modules courts (de 3 heures) ;
- accompagner l'entreprise à se fixer des points de progrès en fonction du plan d'action de son DUERP
- accompagner l'entreprise à atteindre ses objectifs en matière de prévention ;
- offrir au Relais de Prévention un lien privilégié pour répondre à ses questions ;
- lui ouvrir un compte « *Relais de Prévention* » sur le site du SIST Narbonne lui permettant une gestion optimisée de ses demandes avec les professionnels du SIST et un accès au réseau des relais.

o Les engagements de l'entreprise et du futur Relais de Prévention :

- suivre les quatre modules en moins de deux ans dans l'ordre pédagogique prévu (une équivalence pour un ou plusieurs modules peut être accordée dans certaines conditions. l'évaluation est faite à l'inscription dans le programme ;
- répondre au programme pédagogique en faisant le DUERP de son entreprise ;
- utiliser les outils mis à sa disposition (notamment son compte internet Relais de Prévention) ;
- participer à un regroupement annuel du réseau des relais de prévention.

Le Schéma de la démarche :



Les Relais de prévention : « *Se faire confiance pour progresser ensemble* »

- ▶ Ils autonomisent, par la formation, des entreprises volontaires pour améliorer leur prévention des risques.
- ▶ Chacun des quatre modules est fait en collectif pour optimiser la charge sur le SST et mettre en réseau les Relais de prévention sur le territoire.
- ▶ Le temps médical est non impacté et le médecin optimise son action en entreprise grâce à ces nouveaux interlocuteurs que sont les relais de prévention.
- ▶ Les entreprises sont objectivées sur les points de progrès à réaliser après avoir réalisé en concertation avec le SST leur plan d'action de réduction des risques (fusion du travail sur la FE et du DUERP).
- ▶ Le pilotage de l'amélioration est réalisé via notre site internet « *mon compte Relais de prévention* ». L'entreprise est actrice de son changement.
- ▶ Label relais de prévention valorisant pour l'entreprise.

Lancement et premiers résultats :

La démarche a été pré-testée fin décembre 2018 et le lancement s'est fait lors de la journée nationale des SST du 12 mars 2019.

A fin juin, 15 personnes étaient en M1, 15 en M2, 12 en M3 et 12 en M 4 soit 58 relais en cours de formation. 33 personnes avaient terminé leur parcours de formation, étaient labélisées « *Relais de prévention* » et entrées en action d'amélioration.

Cela représente donc 91 relais potentiels pour 80 entreprises (certains adhérents font former un relais par établissement). 88 points de progrès ont été fixés dans les entreprises.

Enfin, 75 % des entreprises dans la démarche ont moins de 50 salariés et leur taux de satisfaction sur la totalité du parcours est de 98 %.



Pour contacter l'auteur : p.rolland@sist-narbonne.com